



Appel à Projets

Adolescents Jeunes Adultes (AJA) atteints de cancer

2025-2026

Dépôt des dossiers : du 1/11/2025 au 31/03/2026

L'appel à projet

Le cadre

Chaque année en France, **2300 adolescents et jeunes adultes (AJA) entre 15 et 25 ans sont diagnostiqués d'un cancer**. Les dernières statistiques publiées en France rendent compte d'une **survie globale à 5 ans supérieure à 85 %¹**. En transition entre le monde de l'enfance et celui des adultes, les AJA doivent bénéficier d'un suivi spécifique, basé sur **l'expertise des acteurs médicaux, paramédicaux, psychosociaux et associatifs** qui les accompagnent durant leur parcours de soin. Ce dernier implique un **suivi global sur le long terme** et invite à **repenser les stratégies de prévention et de promotion de la santé** chez les jeunes.

Ainsi, l'accompagnement des AJA atteints de cancer représente un double enjeu:

- 1) **Assurer une prise en charge médicale optimale** en décroissant les approches purement pédiatriques ou de médecine d'adulte afin d'offrir les meilleures chances de guérison;
- 2) **Maintenir les évolutions et les processus qui surviennent spécifiquement à cet âge** et qui sont mis à mal par la maladie et les traitements, notamment les parcours éducatifs et professionnels parfois complexes (lycée, études supérieures, formation professionnelle...) ainsi que l'autonomisation sociale et financière.

La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, publiée en février 2021, propose de porter une attention particulière aux AJA déclinable au travers de ses quatre axes d'orientation des actions de terrain :

- **Axe 1 : Améliorer la prévention**, afin d'avoir un impact déterminant et durable sur les comportements de santé (fiche action I.9).

[Thomas Raze](#), [Brigitte Lacour](#), [Anne Cowppli-Bony](#) et al, *Cancer Among Adolescents and Young Adults Between 2000 and 2016 in France: Incidence and Improved Survival* J Adolesc Young Adult Oncol 2021 Feb;10(1):29-45

- **Axe 2 : Limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie**, afin de réduire l'impact du cancer sur la vie des jeunes à court, moyen et long terme.
- **Axe 3 : Lutter contre les cancers de mauvais pronostic, et faire reculer les cancers des adolescents** (fiche action IV.1).
- **Axe 4 : S'assurer que les progrès bénéficient à tous et réduire les inégalités d'accès aux soins** sur le territoire français.

En accord avec cette stratégie décennale, **GO-AJA** lance, **son quatrième appel à projet** dont les objectifs sont de favoriser des projets collaboratifs visant à:

- 1) **Objectiver les parcours de soins et le devenir des AJA par des données en vie réelle** (exemples : outils de repérage/signalement, suivi de cohortes, bases de données nationale, et autres....).
- 2) **Mieux comprendre la spécificité des tumeurs des AJA au travers d'études prospectives** (bases de données....).
- 3) **Mieux prendre en compte l'expérience vécue par les AJA et leurs proches pour améliorer les soins et la qualité de vie. Évaluer l'impact des nouvelles organisations sur les soignants** (enquêtes nationales, études préférences/satisfactions, analyse sociologiques, études SHS..).

L'enveloppe globale de cet AAP permettra au conseil scientifique de sélectionner **deux ou trois projets**.

Cette année

- Un **prix spécial** de 20 000 €, décerné par **la Fondation APICIL**, sera attribué en complément à un projet spécifiquement axé sur le **thème de la douleur et/ou de la souffrance**.
- Un **prix spécial** de 10 000€, décerné par **la Fondation BMS**, sera attribué en complément à un projet spécifiquement axé sur le **thème « Amélioration des parcours de soins des unités AJA »**.

Critères d'éligibilité

- Porter un projet qui **s'intéresse spécifiquement aux adolescents et jeunes adultes (AJA)** touchés par un cancer (pendant ou après traitement).
- Porter un projet qui **s'appuie sur une équipe pluri professionnelle** (Mixité pédiatrie/oncologie adulte, différents métiers..).
- Porter un projet qui doit être **collaboratif** (pas de projet mono centrique) et/ou avoir **une perspective de développement régional ou national**.
- Une attention particulière sera portée aux projets ayant une **capacité d'essaimage** et **d'inclusion** d'autres équipes ayant à cœur de travailler sur les AJA.
- **Les projets exclusivement de recherche fondamentale (biologie cellulaire, biologie moléculaire, etc...) ne rentrent pas dans le champ de cette AAP.**
- **Les projets qui demandent un financement pour la création d'un dispositif et/ou une unité AJA ne rentrent pas dans le champ de cette AAP.**

Critères de recevabilité

- Tout dossier incomplet ou hors-délai ne sera pas étudié.
- Un porteur de projet doit être identifié pour chaque projet déposé.

Conditions d'attribution

- Le dossier de candidature doit être déposé entre le 1/11/2025 et le 31/03/2026.
- La subvention est versée après signature d'une convention de partenariat entre GO-AJA et la structure porteuse du projet.
- La subvention accordée est nominative et ne peut en aucun cas être transférée à un autre projet en cas d'empêchement.

Le dossier

Le dossier de candidature soumis doit être entièrement rédigé en français. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Un *curriculum vitae* du porteur de projet.
- Le titre et la description du projet en respectant les sections suivantes : état de l'art, hypothèse scientifique, axes de recherche et méthodologie mise en œuvre, retombées attendues pour la prise en charge des jeunes atteints de cancer. Le projet ne devra pas excéder 4 pages, police Arial taille 11.
- Un résumé grand public de 3000 caractères maximum, espaces compris.
- Un organigramme détaillé du/des équipes porteurs du projet.
- La liste des communications / publications de l'équipe projet des cinq dernières années (si possible en lien avec la thématique AJA).
- Une lettre d'accord, sur papier à en-tête, du Directeur de l'Unité d'accueil du porteur de projet (Hôpital, CLCC, U Inserm, EA Université, Associations ...).
- Fiche financière (Annexe 3).

Les dossiers de candidature sont à adresser par mail au secrétariat de GO-AJA sur **goaja.fr@gmail.com** avant le **31 Mars 2026**.

Tout dossier incomplet ne sera pas évalué.

Le calendrier

- ✓ Annonce orale de l'information : 6 Juin 2025
- ✓ Ouverture de l'appel à projets : 1 Novembre 2025
- ✓ Limite de dépôt des dossiers : 31 Mars 2026
- ✓ Résultats officiels : 30 Juin 2026

Engagements du candidat

- Le candidat s'engage à fournir avant le 31 Mars 2026 l'ensemble des documents demandés dans le cadre de sa participation à l'appel à projet.
- Le bénéficiaire s'engage à adresser à GO-AJA, avant les 30 Septembre 2027, un rapport **intermédiaire** de l'avancement de ses travaux.
- Le bénéficiaire s'engage à fournir à GO-AJA, au plus tard le 30 Septembre 2028, un rapport d'activité **final**.
- Le bénéficiaire s'engage à faire apparaître le soutien de GO-AJA dans toutes ses publications scientifiques, ses communications orales et écrites, ainsi que sur les communiqués de presse.

Annexe 1

Fiche de synthèse

I. Définition du demandeur

a) Porteur de projet

Civilité :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Téléphone :

Email :

b) Équipes associées

II. Définition du projet

Titre du projet

Résumé scientifique du projet (*max. 4 pages, police Arial taille 11*) :

Pertinence du projet scientifique par rapport aux cancers des adolescents et jeunes adultes :

Principales publications (si possible thématique AJA) de l'équipe du porteur de projet ces cinq dernières années :

IV. Accord Préalable et Engagement

Accord préalable du l'organisme employeur et engagements du demandeur auprès de GO-AJA

Candidat à une subvention destinée aux recherches présentées dans ma demande de ce jour, je reconnais que l'acceptation éventuelle de GO-AJA pour l'affectation de la subvention décidée par mes soins dans le cadre de ma recherche ne saurait engager la responsabilité de GO-AJA ou de ses dirigeants pour un quelconque motif lié à l'utilisation des biens immatériels et matériels acquis grâce à cette subvention. J'accepte, par délégation de pouvoir spécial, de prendre à ma charge ladite responsabilité sous toutes ses formes.

Je soussigné

Directeur de

Donne mon accord à la demande de financement présentée à GO-AJA

En cas de subvention accordée par GO-AJA, j'accepte qu'un transfert de fonds auprès de l'organisme que je dirige soit fait. Je m'engage à ce que ces fonds ne soient pas affectés à une dépense d'une autre nature. Ils seront individualisés dans la comptabilité de l'organisme employeur.

À défaut d'engagement de ces fonds par l'organisme employeur dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de la remise de ces fonds alloués, ces dits fonds seront réintégrés dans le budget dédié GO-AJA.

La demande de subvention concerne le projet intitulé :

Le montant total demandé :

Si ce projet est sélectionné je m'engage à :

- Accepter la publication par GO-AJA de l'intitulé du laboratoire ou du service, du titre du projet et du montant de la subvention accordée.
- Transmettre un rapport final 1 an après l'obtention de la subvention.
- Mentionner l'aide de GO-AJA avec le numéro du contrat sur toute publication relative au projet financé.

Fait à

le

Signature obligatoire précédée de la
mention « lu et approuvé » du
demandeur de la subvention

Signature obligatoire précédée de la
mention « lu et approuvé » du
responsable du laboratoire ou de la
personne habilitée à engager
l'organisme employeur

Cachet de l'établissement **(obligatoire)**

Annexe 2

Descriptif grand public (*maximum 3000 caractères, espaces compris*)

Annexe 3

Fiche financière